

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUIN 2015

Présents :

M. CLERBOIS Jean-Paul, M. BERGAULT Jean-Paul, M. BREME Éric, M. FORJAN Louis, M. FABIANSKI Jean-Marc, M. BUCQUET Gilles, Mme TANGUY Maryse, M. HIERNARD Pascal, M. FREUDENREICH Pascal, Mme LEANDRE Frédérique, Mme GATTEAU Carine, M. BOUCHE Jean-Yves, Mme LOPPIN Danielle, Mme GUILLAUME Danielle, Mme LALY Georgette, Mme BRIOUX Marie-Line

Pouvoirs de :

Mme BELIN Katty à M. BREME Éric
M. GOMEZ Louis à Mme BRIOUX Marie-Line
M. LASSERE Jean-François à M. CLERBOIS Jean-Paul
M. SOMVEILLE Gyril à M. BUCQUET Gilles

Absents :

Mme MARECHAL Christelle
Mme HUOT Isabelle
Mme SAMAKE Jmaïaa

Mme GATTEAU Carine est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Rapport d'activités de l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne,
- Ligne LGV Est 1^{ère} phase – régularisation fin de projet, transfert de propriété,
- Division cadastrale chemin rural du tartre,
- PVR Chemin de l'arpen
- Groupement de commande achat électricité avec l'Useda,
- Achat de la parcelle section YR n° 54 pour 15 a 20 ca,
- Travaux Route du bois de la Marette – Appel d'offres travaux,
- Services des transports – consultation de prestataires
- Renouvellement de l'opération navette gratuite pour le minibus,
- Voyage du 3^{ème} âge,
- Subventions aux associations,
- Participation de la commune pour des enfants scolarisés à l'extérieur,
- Décisions modificatives au budget,
- Centre de loisirs – demande d'acompte à l'inscription des enfants,
- Désherbage à la bibliothèque du fonds de la section jeunesse,

- Modification du tableau des emplois,
- Régime indemnitaire – prime fin d’année,
- Questions diverses

1) Rapport d’activités de l’Union des secteurs d’énergie du département de l’Aisne,

Monsieur le Maire explique que le présent rapport, communiqué aux collectivités membres de l’USEDA en application de l’article L 5211-38 du code général des collectivités territoriales doit faire l’objet d’une communication à leurs assemblées délibérantes en séance publique, aux entreprises titulaires de marchés avec l’USEDA et au tissu économique local.

En 2014, l’USEDA a poursuivi son activité traduite par un montant d’investissement de près de 31 millions d’euros (c’est le montant le plus élevé depuis la création de l’USEDA en 1972).

Ces investissements ont été consacrés entièrement au service public, qu’il s’agisse de ses métiers « historiques », comme la distribution d’électricité et de gaz ou des compétences complémentaires telles que l’optimisation de l’éclairage public.

Enfin, l’année restera celle de la modification des statuts de l’USEDA, ce qui lui a permis d’accepter l’adhésion du département de l’Aisne et donner les conditions réglementaires, techniques et financières permettant le déploiement d’un réseau d’initiative publique de très haut débit.

Le rapport est à la disposition des élus et de la population à l’accueil.

2) Ligne LGV Est 1^{ère} phase – régularisation fin de projet, transfert de propriété,

Monsieur le Maire présente le dossier envoyé par SYSTRA foncier relatif aux transferts de propriété au profit de SNCF Réseau, des parties de voiries et chemins communaux, actuellement situés à l’intérieur du domaine ferroviaire suite à la construction de la Ligne Grande Vitesse Est Européenne et pour lesquelles une acquisition foncière est nécessaire afin de régulariser la situation :

- Surface totale 4079 m²
- Montant total de la promesse de vente: 2193.73 €
- Le règlement des indemnités : 612.67 €

(cf promesse de vente à SNCF réseau)

Les frais d’acte seront à la charge du bénéficiaire.

Monsieur le Maire présente le plan et précise qu’il y a beaucoup de buissons.

3) Division cadastrale chemin rural du tartre,

Monsieur le Maire explique que Monsieur Christophe MANTEL souhaite acquérir une partie de parcelle afin d’élargir l’accès à sa propriété et notamment pour les véhicules de secours.

Ces personnes sont prêtes à céder une bande des parcelles (YR 222 –YR 223-YR 224) à la commune afin d’élargir ce chemin.

Le cabinet Chollet a procédé à la division cadastrale et afin de limiter les frais, une seule transaction chez le notaire pour la commune et M. Mantelle (vente à l’euro symbolique).

4) PVR Chemin de l'arpent

Monsieur le Maire rappelle que Melle Gaullier Virginie a déposé un permis de construire à Vaux Chemin de l'Arpent le 21 octobre Ce dernier a été accordé le 1er décembre, il y a donc lieu de demander une participation pour voie et réseaux.

Les membres du conseil municipal décident de lui demander la participation sur trois ans pour la somme de 33.249.70 €

Soit première année	2015	11.083.23 €
Soit deuxième année	2016	11.083.23 €
Soit troisième année	2017	11.083.23 €

5) Groupement de commande achat électricité avec l'Useda,

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L 333-1 et L 441-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire explique également qu'une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités dès le 1er janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 Kva.

Il est soumis au conseil municipal la proposition de l'USEDA de constituer un groupement de commandes coordonné par le syndicat pour acheter l'électricité.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion sera uniquement pour les sites indiqués par la commune, et que la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Propositions :

- adhérer au groupement de commandes mis en place par l'USEDA pour l'achat d'énergie,
- approuver les actes s'y référant et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif, (soit 0.15 € par habitant),

Il est décidé par les membres du conseil municipal :

- De ne pas adhérer puisque la commune n'a pas de compteurs dont la puissance électrique est supérieure à 36 Kva.

Monsieur Pascal Hiernard pose la question de savoir comment est facturé l'éclairage public.

6) Achat de la parcelle section YR n° 54 pour 15a 20ca,

Monsieur le Maire propose de renégocier le prix avec le propriétaire. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Le certificat d'urbanisme est demandé par le notaire pour la succession.

7) Travaux Route du bois de la Marette – Appel d'offres travaux,

Monsieur le Maire explique que la commission des travaux s'est réunie le 1er juin à 9 heures et a validé le dossier de consultation des entreprises réalisé par le Cabinet Infra Etudes, Maître d'œuvre de l'opération.

Le calendrier est le suivant :

- Dématérialisation du dossier avec le Journal L'Union Mardi 9 juin 2015,

- Remise des offres sous plis cachetés le 31 juillet à 12 h 00,
- Première commission d'appel d'offres dernière semaine de juillet 2015
- Deuxième commission d'appel d'offres début août 2015
- Réunion du Conseil Municipal pour valider le marché semaine 35

8) Services des transports – consultation de prestataires

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des prestataires pour les transports a été lancée en juillet 2013 pour deux ans.

Après une vérification, le marché est reconduit par tacite reconduction, donc pas d'appel d'offre cette année.

9) Renouvellement de l'opération navette gratuite pour le minibus,

Monsieur le Maire explique qu'il doit être procédé au renouvellement du minibus Peugeot Boxer dont l'échéance est en octobre 2015.

Trois solutions étaient proposées, parmi lesquelles la suivante a été retenue :

1 ère solution

- Le renouvellement, qui nécessite de trouver des financeurs, pour une durée supplémentaire de 3 ans selon les mêmes conditions de mise à disposition que la précédente opération.
- Compte tenu de son faible kilométrage et du bon état général du véhicule, cette option aura pour effet de minorer les investissements publicitaires de façon significative des nouveaux partenaires et de pérenniser l'opération sur une durée supplémentaire de 3 ans.
- Kilométrage 43388 kilomètres.

Les membres du conseil municipal acceptent la proposition n° 1 de renouvellement du minibus et autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

10) Voyage du 3^{ème} âge,

Monsieur le maire explique que le voyage du 3ème âge organisé par la municipalité aura lieu le 4 septembre prochain à Longueuil Annel dans le département de l'Oise.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - 67 ans et plus | 15 € par personne |
| - Les moins de 67 ans | 50 € par personne |
| - Les personnes extérieures | 50 € par personne (sous réserve de place disponible) |

Le programme de la journée :

- Le matin : Visite de la cité des bateliers
- Le midi : Déjeuner au restaurant
- L'après-midi : Visite de la chocolaterie à Beussent Lachelle

11) Subventions aux associations,

Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget primitif 2015, il a été voté la somme de 17000 € au compte 6574 correspondant aux subventions versées aux associations.

Les membres du conseil municipal décident le versement des subventions selon l'état ci-dessous. Sont sortis lors du vote M. Bucquet, Mme Loppin, M. Bouché.

	2015
Nom de l'Association	Montant
Humanitaire	
- Croix Rouge	60
- Papillons Blancs	100
- Pupilles des Ecoles Publiques	0
- Secours Populaires	1000
- Les Restos du Cœur	400
- Ligue des Droits de L'Homme	0
- Ligue des Droits de L'Homme	0

Animaux	
- Associations Animaux en Omois Refuge	130
- Chat sans toi	0
- S.P.A	0
Sport et culture	
- Compagnie d'Arc	330
- JPA	130
- Pétanque Club	700
- Danse en Omois	810
- GAME	540
- GAME	0
- Les Amis de la Gaule	100
- Les chasseurs d'Essômes	230
- Club informatique	0
- Lecture en Bord de Marne	60
- Sauvegarde de l'Abbatiale	1600
- Le Courtil des Simples	0
- Etoile Cycliste	350
Environnement	
- ADEQV	1000
subvention exceptionnelle	0
- CAUE (Architecture)	80
Animations	
- Foyer de Monneaux	900
- Amicale de Crogis	1000
subvention exceptionnelle	0
- Comité des Fêtes	4900
- Amicale des Tournelles	0
- Club des Abeilles	320

- Club du 3ème Age	320
- Anciens combattants	50
- Fêtes à Jean	0
- Association G,V Castel	130
Divers	
- Prévention routière	0
- Autres	0
Nouvelles demandes	
LAIC ET SOLIDAIRES	720
ANAT DE L OMOIS	500
Gaullier Olivier (Pétanque)	0
réserve	540
Total	16460,00

A ce jour, le dossier du comité des fêtes n'a pas été déposé, il a donc été redemandé pour permettre le versement de la subvention.

12) Participation de la commune pour des enfants scolarisés à l'extérieur,

Monsieur le Maire présente la facture émanant de la commune de Charly sur Marne concernant la participation scolaire pour un enfant dont la somme s'élève à 510 €.

Cet enfant est en classe de perfectionnement à l'école de Charly sur Marne.

13) Décisions modificatives au budget,

Monsieur le Maire présente la décision modificative au budget :

Section de fonctionnement :

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles compte 673 + 14542.96 €
- Chapitre 012 – Rémunération personnel non titulaire -14542.96 €

Section d'investissement :

- Opération 481 Elargissement chemin de Montcourt + 9.000.00 €
Compte 2313
- Opération 533 travaux de voirie - 9.000.00 €
Compte 2152

14) Centre de loisirs – demande d'acompte à l'inscription des enfants,

Monsieur le Maire propose que soit demandé la totalité du règlement pour les centres de loisirs de juillet concernant la tranche d'âge du centre des adolescents. En effet, nous rencontrons très souvent le problème ou l'adolescent s'inscrit et ne vient pas, ce qui pénalise les autres enfants.

Cette somme pourra être encaissée avec la régie déjà mise en place.

Un remboursement sera possible sur justificatif médical (décès, maladie, examen).

15) Désherbage à la bibliothèque du fonds de la section jeunesse,

Monsieur le Maire explique que le désherbage du fonds de la section jeunesse à la bibliothèque consiste à mettre au rebut tous les livres détériorés ou bien qui ne présentent plus un intérêt réel pour les lecteurs.

Pour détruire ces ouvrages ou en faire don à des personnes qui pourraient leur donner une seconde vie, il faut l'accord des membres du conseil municipal car ils appartiennent à la collectivité.

Il est demandé aux employées de la bibliothèque de prendre contact avec M. BREME ou Mme BRIOUX et de ne jeter ni livres ni revues.

16) Modification du tableau des emplois,

- Mme Sylvie BOUDOT

Monsieur le Maire présente la lettre de Mme Sylvie BOUDOT demandant une réduction de son temps de travail passant ainsi de 35 heures à 30 heures, par semaine à compter du 1er septembre 2015.

La demande de Mme BOUDOT est acceptée.

- M. Cyril PERIER

Monsieur le Maire explique que M. Cyril PERIER est stagiaire depuis le 4 août 2014 et ce, jusqu'au 3 août 2015. La question est de savoir si cet agent deviendra titulaire ou non.

La titularisation de M. Cyril PERIER est acceptée à compter du 4 Août 2015 à raison de 29 heures par semaine.

- M. Hervé NICOLAS

Monsieur le Maire présente la candidature de M. NICOLAS Hervé pour un contrat à durée déterminée d'un mois allant du 1er juillet au 31 juillet 2015.

Sa rémunération sera sur la base du SMIC.

- Mme Emilie ADDAB-DANHIEZ

Monsieur le Maire présente la candidature de Mme Emilie ADDAB-DANHIEZ qui remplacera Mme HECHT à compter du 4 juin 2015 et jusqu'au 3 Juillet 2015 pour une durée de 4 heures par semaine au taux de 18.35 € brut de l'heure.

- Nouvelle bonification indiciaire Mme Karine LAMBLOT

Monsieur le Maire explique que Mme Karine LAMBLOT est maître d'apprentissage à l'école maternelle pour Melle Marie Laure TOPIN. Elle peut prétendre à une prime (nouvelle bonification indiciaire - NBI) avec un effet rétroactif au 01.01.2015 (soit 20 points par mois).

Le versement de la prime NBI sera fait à Melle LAMBLOT avec un effet rétroactif au 01.01.2015.

- Contrat à durée déterminée Mme Sophie BOUJARD

Monsieur le Maire explique qu'actuellement Melle Sophie Boujard a un contrat à durée déterminée de 17 heures pour le classement des archives pour une rémunération de 900.98 € brut par mois.

Lors du conseil municipal du 13 avril dernier, il a été décidé d'augmenter son temps de travail de 18 heures, à compter du 18 mai 2015 ce qui ramènera la durée de travail à 35 heures par semaine.

Il est proposé de laisser jusqu'au 4 novembre une rémunération pour les archives au taux actuel et de lui faire un contrat à durée déterminée en tant qu'agent administratif de 18 heures pour accroissement temporaire d'activités (et non pas un avenant comme le précisait la délibération du 13 avril 2015) et sera rémunérée sur la base des indices de la fonction publique territoriale jusqu'au 4 novembre 2015 sur le grade d'adjoint administratif 2ème classe.

Monsieur le Maire précise qu'à compter du 5 novembre, un nouveau contrat pourra être fait avec une durée hebdomadaire de 35 heures sur la base des indices de la fonction publique territoriale en tant qu'adjoint administratif de 2ème classe (stagiaire de novembre 2015 à novembre 2016).

17) Régime indemnitaire – prime fin d'année,

- IAT – Régime indemnitaire et prime de fin d'année

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la commission du personnel qui s'est tenue le 1er juin dernier et suite à une étude quantitative menée par M. Éric BREME, à la vue des conséquences tant financières que structurelles engendrées pour la commune et après un long débat entre les élus présents à la commission, il a été arrêté ce qui suit :

Concernant l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité),

Il a été décidé qu'elle serait versée mensuellement au prorata de la présence de l'agent

$$\frac{\text{IAT mensuelle} \times \text{nombre de jours de présence}}{30}$$

Concernant la prime de fin d'année :

$$\frac{\text{Prime annuelle} \times \text{jours de présence}}{\text{Jours dus}}$$

L'article 4 de l'arrêté de 1989 modifié en 2004 sera ainsi modifié :

Les agents en arrêt de maladie au-delà de 10 jours par an, verront diminuer leur prime en fonction de leur absence, la méthode de calcul sera la règle de trois entre le montant annuel, jours dus et de présence. (sauf maternité, accident de travail, congés grave maladie, congés longue maladie).

Cette décision est applicable au 01 juillet 2015.

18) Questions diverses

- Référendum des initiatives partagées

Du fait que la commune est passée chef-lieu de canton, il doit être installé une borne appelée Référendum d'initiatives partagées. Cette borne sera installée dans le bureau des élus.

- Un conseil municipal devrait avoir lieu fin juin.

- Fête de la Musique

Elle aura lieu le 19 juin sur la place de l'Abbatiale

- **Musique en Omois**

Elle aura lieu le 3 juillet 2015 Place du Cygne

- **Fête communale**

Elle aura lieu les 4-5-6 juillet 2015

- **Ecoles**

Monsieur le Maire va revoir l'inspecteur d'Académie suite aux nouvelles inscriptions dans les écoles.
La kermesse des Ecoles aura lieu le 19 juin à l'Ecole de la cote 204.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.